



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
MAYOTTE
Direction Général des Services
Direction Générale Adjointe
chargée du Pôle Solidarité
CONSEIL CADIAL
8 boulevard halidi sélémani – BP
101
97600 MAMOUDZOU
0269 64 90 00
www.cg976.fr

Affaire suivie par :

M. HAMADA SAANDA Mahamoudou
Grand Cadi de Mayotte
Tel : [+262 639 69 68 40](tel:+262639696840)

Objet : Propositions du
Conseil Cadijal pour réussir
« l'épreuve de l'eau ».

LETTRE OUVERTE

AUX RESPONSABLES RELIGIEUX,
AUX AUTORITÉS PUBLIQUES &
À LA POPULATION DE MAYOTTE

SUR LA CRISE DE L'EAU

TABLE DES MATIÈRES

PROPOS INTRODUCTIFS DU GRAND CADI HAMADA SAANDA MAHAMOUDOU.....	2
I- L'EAU, UNE BENEDICTION DIVINE APPELANT DES CROYANTS UNE ATTITUDE RECONNAISSANTE ENVERS LE CREATEUR	3
II- MISES EN GARDE CONTRE LE GASPILLAGE DE L'EAU ET DES BIENFAITS DE DIEU A TRAVERS LE DROIT MUSULMAN.....	4
III- SOUTENIR LES SORTIES RELIGIEUSES DE LA CRISE ACTUELLE DE L'EAU.....	6
IV- LES « 20 RECOMMANDATIONS » DU GRAND CADI DE MAYOTTE POUR SORTIR DE LA CRISE DE L'EAU.....	9
A) LES RECOMMANDATIONS D'ORDRE RELIGIEUX	9
B) LES RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE POLITIQUES PUBLIQUES, A TRES COURT, MOYEN ET LONG TERMES.....	10
ACTUALITÉ NATIONALE & INTERNATIONALE SUR L'EAU	13

M. HAMADA SAANDA Mahamoudou
Le Grand Cadi de Mayotte,

À l'attention de

L'ensemble des Religieux de Mayotte,
Des autorités publiques,
Et la population de Mayotte,

Messieurs les Cadis, Imams et Khatubs,
Messieurs les Responsables d'associations culturelles,
Monsieur le Préfet et l'ensemble des autorités publiques
Mesdames et Messieurs les élu(e)s de Mayotte

Chère Population de Mayotte,

Que la Paix soit sur vous.

Le département de Mayotte traverse une crise majeure de l'eau ; aussi il devient absolument nécessaire d'exploiter toutes les solutions possibles pour préserver notre ressource vitale.

Comme vous le savez, la saison pluviale 2022-2023 est la deuxième la plus sèche après 1997 depuis le début des relevés il y a soixante-deux ans.

En effet, de décembre 2022 à mars 2023¹, les nappes phréatiques ainsi que les retenues collinaires demeurent à un niveau historiquement bas : les retenues de Combani et de Dzoumogné étaient fin mars respectivement à 31 % et 17,4 % de leur capacité.

C'est la raison pour laquelle le Préfet de Mayotte est résolu au dispositif des coupures d'eau et à la restriction de certaines activités « hydrovores » sur l'ensemble de l'île. Cette gestion devra malheureusement s'intensifier dans les jours à venir et nous n'aurions d'autres choix que de les accepter pour l'intérêt commun.

Aujourd'hui, le Conseil Cadial doit, plus que jamais, concourir à la gestion de la crise de l'eau aux côtés des autorités locales, sur le volet

¹ Saison des pluies

préventif bien sûr, et ce, par le biais de la promotion des principes coraniques et prophétiques inhérents à la lutte contre le gaspillage et à la rationalisation de la ressource en eau.

En effet, doit-on abandonner la problématique de l'eau aux seules autorités publiques en présence (État, ARS, SMEAM, SMAE...) quand bien même nos actions peuvent avoir un impact significatif sur l'éveil des consciences sur le plan religieux ?

Assisterons-nous impuissants à cette crise de l'eau alors que Dieu nous ordonne la conduite à suivre pour recevoir et préserver ses bienfaits ?

NON.

C'est donc en qualité de Ministre du Culte musulman que j'en appelle à l'engagement de tous pour sensibiliser l'ensemble de la population de Mayotte et instituer un nouveau rapport à la consommation d'eau, non seulement pour la crise actuelle mais aussi pour celles des années à venir...

Cette campagne de sensibilisation devrait aisément trouver son expression sur le fondement des sources juridiques coraniques et prophétiques ci-après exposés.

I- L'eau, une bénédiction divine appelant des croyants une attitude reconnaissante envers le Créateur

Les sources coraniques sont nombreuses et sans ambiguïtés au sujet du caractère vital et bénéfique de l'eau pour l'Humanité.

C'est ainsi qu'Allah -exalté soit-il- dit de manière claire dans la sourate 21 verset 30 : « (...) **de l'eau Nous avons créé toute chose vivante. Ne croiront-ils pas ?** »

Sourate 39 verset 21 : « Ne vois-tu pas qu'Allah fait descendre du ciel une eau qu'il achemine dans la terre vers des sources jaillissantes et par laquelle Il fait pousser des cultures de différentes espèces ? Puis elles fanent et jaunissent et Il les transforme en brindilles desséchées. Il est en cela une exhortation pour ceux qui sont doués de raison. »

Sourate 23, verset 18 à 20 : « Nous avons fait tomber du ciel, en quantité mesurée, une eau que Nous maintenons sur terre, alors que Nous pourrions la faire disparaître. (v.18) De cette eau, Nous avons créé pour vous des palmerais et des vignobles en lesquels vous trouvez des fruits en abondance (que vous observez) et desquels vous mangez (v.19), ainsi qu'un arbre qui pousse sur le mont Sindī et qui donne une huile qui est un condiment pour ceux qui en consomment » (v.20)

Sourate 16, versets 10-11 : « C'est Lui qui fait descendre du Ciel une eau qui vous sert de boisson et qui fait croître les plantes dont vous nourrissez vos troupeaux. (v.10) De cette eau, Il fait pousser pour vous céréales, oliviers, palmiers, vignes et toutes sortes de fruits. Il est en cela un signe pour ceux qui réfléchissent. » (v.11)

Sourate 67 verset 30 : Dis-leur : « Voyez, si votre eau disparaissait au plus profond de la terre, qui (en dehors d'Allah) pourrait faire jaillir pour vous de l'eau ? »

Sourate 56 verset 68 à 70 : « Voyez l'eau que vous buvez. Est-ce vous qui l'avez fait descendre des nuages ? ou est-ce Nous qui la faisons descendre ? Si Nous voulions, Nous l'aurions rendu saumâtre. Pourquoi ne vous montrez-vous pas reconnaissant ? »

Il convient de remercier Dieu- exalté soit-il-, pour cette bénédiction de l'eau qu'il nous donne ; et remercier ne se limite pas à Le remercier seulement par la langue ; cela va au-delà en Le remerciant par une **résolution ferme de se repentir** des nombreux excès du quotidien notamment dans les festivités du mariage local et **d'en faire bonne usage tout en rationalisant sa gestion**.

II- Mises en garde contre le gaspillage de l'eau et des bienfaits de Dieu à travers le droit musulman

Le droit musulman a pour objectif (maqasid) de sauvegarder des intérêts (masalih) supérieurs.

Les juristes musulmans ont donc classé cinq finalités à préserver par-dessus tout et ceci de manière formelle : la préservation de la religion (دين), **la préservation de la vie** (نفس), de la raison (عقل), de la descendance (نسل) et de la propriété (مال).



Or, **l'eau est pour nous la source de vie** comme en dispose le verset 30 de la sourate 21 : « (...) **de l'eau Nous avons créé toute chose vivante.** »

Il est donc impératif de sensibiliser la population sur l'intérêt **de la sobriété** dans nos usages de la ressource en eau.

Allah -exalté-soit-Il, nous exhorte à la fin du verset 141 de la sourate 6 du Coran : « (...) **Pas de gaspillage. Allah n'aime pas ceux qui gaspillent** ».

A cet égard il est cité dans le Sahih de Boukhari que le Prophète - qu'Allah le bénisse et le salue- a dit : « **Mangez, buvez et habillez-vous sans prodigalité ni ostentation** »²

Allah interdit également ces excès dans la sourate 7 verset 31 « (...) **Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès.** »³

Il en est de même dans la sourate 17 : « (...) **Et ne gaspille pas indûment** »⁴, « **car les gaspilleurs sont les frères des diables ; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur** »⁵.

A travers ces versets, Dieu met donc en garde contre toute forme de gaspillage et se détourne d'un peuple commentant des excès en quelconque matière qu'elle soit.

Ainsi, tout dépassement des limites fixées par Dieu est susceptible de provoquer une diminution voire une disparition de Sa miséricorde.

Voilà pourquoi, il est temps de prendre conscience de la gravité de la situation et faire face à la réalité : la démocratisation des péchés à outrance (*associationisme notamment les « ziara », « roumbou », « patrossi », violences urbaines, violation de propriété « chandza », consommation d'alcool ou de substances illicites, fornication, adultère, prostitution et corruption en tout genre...*) sont autant de raisons pour s'attirer des **épreuves divines** d'ordres non seulement individuels mais aussi collectifs.

Allah ne s'adresse-t-il pas aux Hommes lorsqu'il dit, verset 126 de la sourate 9 (le repentir) : « Ne voient-ils pas que chaque année ils sont éprouvés une ou deux fois ? Malgré tout, ils ne se repentent pas et se souviennent pas. » ?

En vérité, la crise actuelle nous commande une **réformation totale** de notre rapport à l'eau car **économiser l'eau**, c'est sauvegarder la vie ; et **préserver la vie humaine** n'est rien d'autre que le deuxième objectif supérieur de l'islam (cf. supra).

De par cette finalité impérative de l'islam c'est-à-dire, la préservation de la vie humaine, le Conseil Cadiat préconise aux responsables religieux et autres responsables politiques de soutenir d'une même voix, les **« sorties religieuses de la crise de l'eau »**.

² Rapporté par Boukhari

³ Il est rapporté dans le Tafsir d'Ibn Kathiire que : Ataa ben Abi Rabah a dit, à propos de ce verset qu'il « **Interdit l'extravagance dans tout** » :

(تفسير ابن كثير، 2/182) قال عطاء بن أبي رباح: "نهوا عن الإسراف في كل شيء"

⁴ Sourate 17, fin du verset 26

⁵ Sourate 17, verset 27

III- Soutenir les sorties religieuses de la crise actuelle de l'eau

Mayotte tend progressivement mais sûrement vers une *sécheresse historique* ; **ignorer relève de l'irresponsabilité** ! La multiplication des coupures d'eau hebdomadaires est une solution salutaire mais de très court terme malheureusement car « *lorsqu'il n'y a plus d'eau, il n'y a plus nécessité de couper les robinets* » !

La situation pluviométrique dans laquelle se trouve l'île doit donc nous interroger sur notre rapport à Dieu.

Nous devons **changer nos habitudes** de consommation de la ressource en eau et **faire preuve de sobriété**. Mais en vérité, l'abandon des mauvaises habitudes en toute chose est la condition *sine qua non* pour retrouver une **pluviométrie positive**.

Au moins trois arguments coraniques et prophétiques peuvent être avancés en ce point.

1. La Sourate 13 verset 11 nous avertit qu'« (...) Allah ne modifie l'état d'un peuple en bien ou en mal qu'autant que ses sujets se sont transformés eux-mêmes. (...) ».

En traduction du sens de ce verset, il est dit ceci : « *S'ils délaissent la foi pour la mécréance, l'obéissance pour la désobéissance, la reconnaissance pour l'ingratitude, Allah leur retire les bienfaits et l'aisance dans lesquels ils vivent. À l'inverse, s'ils s'amendent et reviennent à l'obéissance d'Allah (soubhanahu wa taala), Il substitue à leur malheur le bien, la joie, la facilité et la miséricorde.* »⁶

Le Coran par sa grande noblesse nous apporte de manière encore plus expressive « LA SOLUTION » qu'il convient de mettre en œuvre pour inverser la situation pluviométrique de notre île.

2. En effet, Allah exalté Soit-Il, nous exhorte dans la sourate 11 verset 52 : « (...) Demandez pardon à votre Seigneur, et revenez repentant à Lui. Il vous enverra du ciel des pluies abondantes et accroîtra votre force » ; et attire immédiatement l'attention, « Ne vous détournes pas de mon appel en demeurant coupable de mécréance. »

Et Allah, exalté Soit-Il, insiste une nouvelle fois aux versets 10 et 11 de la sourate 71 : « **J'ai donc dit : "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est Celui qui ne cesse de pardonner [ceux qui se repentent].** » ; « **[Ainsi], Il vous enverra des pluies abondantes.** »⁷

⁶ Note n° 4, sourate 13 verset 11, *LE CORAN ET LA TRADUCTION DU SENS DE SES VERSETS*, Éditions TAWBAH, 2020

⁷ Ce verset est la suite d'une plainte du Prophète *Nouh*, paix sur lui, adressée à Allah à propos de son peuple lorsque celui-ci refusait de demander pardon à Dieu. Et devant ce refus *Nouh*, paix sur lui, dit aux **versets 6 à 9 de la sourate 71** : « Seigneur ! J'ai appelé mon peuple nuit et jour, mais mon appel n'a fait qu'accroître leur éloignement. Chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils se sont mis les doigts dans les oreilles et se

Aussi compliqué que cela puisse paraître dans l'esprit de l'homme qui refuse de faire sienne cette vérité coranique, c'est l'unique voie de raison⁸ pour **empêcher une crise sévère** dans les prochaines semaines ! Mais il est question ici de croyance, et certes, l'Homme est libre de croire ou de ne pas croire...

Ainsi, l'imploration du pardon d'Allah concerne ici toute la population de Mayotte puisque Mouhammad, le Prophète de l'Humanité nous informe selon Anas ibn Mâlik que : **« Tous les fils d'Adam sont des pêcheurs, et les meilleurs des pêcheurs sont ceux qui se repentent »**⁹.

Voilà pourquoi l'**ensemble des organisations religieuses** seront prêtes et s'organiseront pour mettre en œuvre nos recommandations d'ordre religieux portées en fin de document. Mais chacun s'interrogera en son for intérieur, sur son rapport au Créateur.

3. En outre, on peut évoquer la question de la ZAKAT pour les plus démunis ; cette aumône légale qui semble oubliée par la plupart des mahorais et qui, pourtant, est intimement liée à la pluviométrie d'un territoire.

Et pour cause, d'après Bourayda Ibn Al Housayb Al Aslami (*qu'Allah l'agrée*), le Prophète (*que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui*) a dit : **« Il n'y a aucun peuple qui refuse de s'acquitter de la zakat sans qu'Allah ne les prive de pluie »**¹⁰.

Selon un autre hadith, Ibn 'Umar (*qu'Allah l'agrée*) relate que le Messager (*que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui*) est arrivé vers eux en disant : **« Aucun peuple ne refuse de s'acquitter de la Zakat sans qu'il ne soit privé de pluie, et n'était-ce la miséricorde divine envers les animaux, il ne recevrait pas une goutte de pluie. »**¹¹

S'agissant des modalités de paiement de l'aumône légale, la règle est la suivante : si l'épargne d'une personne, sur une année lunaire, atteint le nissab¹², elle doit s'acquitter de **2,5 % (soit 1/40e) du montant total** de son épargne en le versant notamment aux plus démunis.

Chacun fera donc l'effort de remplir scrupuleusement la ZAKAT parce qu'il s'agit d'un pilier de la foi musulmane. Le **non-paiement de la ZAKAT**, entraîne une **islamité incomplète** mais ceci appelle également des calamités et des catastrophes naturelles parmi lesquelles, les **sècheresses**.

sont enveloppés dans leurs vêtements, en persistant [dans la mécréance] et en refusant orgueilleusement [la vérité]. Je les ai appelés, m'adressant parfois à eux [publiquement] à haute voix, et d'autres fois [à chacun d'eux] secrètement. »

⁸ Pour le croyant, **la foi fonde la raison...**

⁹ Hadith rapporté par Ibn Maja et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami

¹⁰ Hadith rapporté par Al Hakim et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib

¹¹ Rapporté par Ibn Mâjah dans Ses Sunan

¹²Le « Nissab » de la Zakat al-Maal est le montant minimal d'épargne annuelle rendant obligatoire l'acquiescement de la Zakat c'est-à-dire le seuil d'imposition obligatoire (au 17 juillet 2023, il a été fixé en France à **4750 €** et calculé sur la base de la cotation de la banque de France avec un cours de l'or de 24 carats évalué aujourd'hui à 55,90 euros le gramme x 85 grammes) d'après le *comité théologique Dar el Fatwa de Musulmans de France*.

Cependant rassurons la population sur l'infinie Miséricorde du Dieu de l'Univers, exalté Soit-il.

Ainsi, rappelons Sa parole dans la sourate 39 verset 53 et « **Dis : Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès¹³ à votre propre détriment, ne désespérez point de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés. Il est le Pardonneur, le Miséricordieux.** »

Allah, exalté Soit-il, nous informe qu'Il pardonne tous les péchés de celui qui s'en repent et les abandonne, fussent-ils semblables à l'écume de la mer.

Devant une telle faveur divine, lorsque **le peuple s'unira pour implorer le pardon de Dieu**, Il accueillera favorablement nos invocations pour des pluies abondantes, ce, en vertu de Sa parole dans la sourate 2 verset 186 lorsqu'il dit : « Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, [qu'ils sachent que] **Je suis proche. J'exauce l'invocation de celui qui M'invoque [sincèrement]. Qu'ils répondent à Mon appel [en se soumettant à Moi] et croient en Moi afin qu'ils soient bien guidés.** »

Reconnaître notre impuissance face à **l'intensification de la crise de l'eau** est une étape spirituelle fondamentale pour **admettre la solution miraculeuse** de la religion.

C'est aussi une **prévention contre le fatalisme** que de s'en remettre totalement à Dieu en faisant preuve de « **TAWAKKUL** »¹⁴. En effet, Allah n'a-t-il pas dit : « Dis : Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. **C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance** »¹⁵. Et certes, « Allah aime ceux qui placent leur confiance en Lui ».¹⁶

Une fois cette confiance placée, il est nécessaire pour **tout-un-chacun** d'engager les causes nécessaires c'est-à-dire, les efforts demandés par les autorités publiques mais aussi à travers les **recommandations** suivantes que propose le Conseil Cadijal.

¹³ Traduction du terme arabe « الإسراف » qui désigne le gaspillage ou l'excès dans les péchés.

¹⁴ Le Tawwakul est « (...) l'une des stations spirituelles de ceux qui ont acquis la certitude. (...) » et « elle est l'un des degrés les plus élevés des rapprochés de Dieu. Sa science est complexe et sa pratique pénible ». La difficulté qu'il y a à la saisir tient au fait que l'observation et le recours aux causes secondes constituent un acte d'associationnisme par rapport à la doctrine de l'Unicité, tandis que le renoncement total à ces causes constitue à son tour une atteinte à la Norme prophétique et une attaque à la Loi. Quant au recours aux causes secondes sans les prendre en considération, cela entraîne une altération de la raison et une immersion dans les flots de l'ignorance. », Hujjat al-Islam **Abu Hamid Al-Gazal**, REVIVIFICATION DES SCIENCES DE LA RELIGION, Le livre de l'Unicité divine et de la remise confiante en Dieu, Paris, Editions Al-Bouraq, 2002, p. 22

¹⁵ Sourate 9, **Le repentir** (At-Tawbah) verset 51

¹⁶ Sourate 3, extrait du verset 159.

IV- Les « 20 recommandations » du Grand Cadi pour sortir de la crise de l'eau

A) Les recommandations d'ordre religieux

1. Afficher les consignes de bon usage de l'eau dans les salles d'ablutions des mosquées ;
2. Accomplir les ablutions dans un **réceptif d'environ 625 ml**¹⁷ pour maîtriser la quantité d'eau ; sinon couper le robinet par intermittence à chaque étape du rituel de purification avant la prière ; Ces réceptifs seront financés par la Préfecture de Mayotte.
3. Prêcher dans les mosquées lors de la prière de vendredi contre les dangers de « l'israf » c'est à dire le gaspillage des bienfaits et l'excès dans les péchés ;
4. Privilégier les **cérémonies de mariage restreintes** pour la famille proche (Chidjabou et Walima) et **INTERDIRE LES GRANDS MANZARAKA** par arrêté préfectoral à compter de novembre 2023 en conformité avec le verset : « (...) Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès. »¹⁸
5. Inciter sans cesse la population au istighfar (**demande de pardon**) avec une **intention sincère** lors des invocations à l'occasion des prières quotidiennes ;
6. Administrer le Doua du **KUNOUT**¹⁹ dans chaque prière en y incluant les **invocations spécifiques de la pluie** :
« اللَّهُمَّ اسْقِنَا غَيْثًا مُغِيثًا مَرِيئًا مُرْبِعًا، نَافِعًا غَيْرَ ضَارٍ، عَاجِلًا غَيْرَ آجِلٍ »²⁰
« اللَّهُمَّ اسْقِ عِبَادَكَ، وَبَهَائِمَكَ، وَانْتَشِرْ رَحْمَتَكَ، وَأَحْيِي بِلَدِّكَ الْمَيِّتَ »²¹
« اللَّهُمَّ اغْنِنَّا، اللَّهُمَّ اغْنِنَّا، اللَّهُمَّ اغْنِنَّا »²²
7. Célébrer la prière de la pluie dite « **istisqâ'** » à l'échelle de tout Mayotte dans les mosquées ou sur terrains ouverts (y compris les femmes et enfants lorsque c'est possible) selon **plusieurs dates à définir dans l'année**. Les regroupements peuvent se faire par secteur (Nord, Sud, Est, Ouest et Petite-terre).
8. Instituer une journée de **collecte de la ZAKAT AL-MAL** tous les ans. Les fonds collectés seront reversés aux associations œuvrant pour les orphelins et les plus démunis et pour le bien-être des enfants malades dans les hôpitaux de Mayotte. Ces fonds seraient administrés par le Conseil Cadial garce à la création d'une « **Régie des recettes** ».

¹⁷ Abd Allah Ibn Zayd, qu'Allah l'agrée, rapporte : « **On apporta au Prophète, -paix et bénédiction de Dieu sur lui- une quantité de deux tiers de Mudd d'eau dont il se frotta les avant-bras** », Cité par Ibn Khuzaymah (118). / Shaykh Âl-Bassâm donne une estimation de la valeur du Mudd en gramme équivalente à 625g. Sinon, le Mudd est une unité de volume définie ainsi dans le dictionnaire Al-Mûhîr : « Ce qui est contenu dans les deux mains jointes d'un homme de corpulence moyenne, lorsqu'il les tend, (du verbe Madda), et c'est pourquoi on a nommé cela Mudd ». Cf. BOULOUGH AL MARÂM, Éditions TAWBAH, 2012, Vol. 1, (à propos de la quantité d'eau pour les ablutions, p. 71)

¹⁸ La sourate 7, verset 31

¹⁹ Rapporté par abu dawoud et jugé authentique par al-Albani dans Irwâ

²⁰ « Ô Seigneur ! Accorde-nous tout de suite, sans retard, une pluie bénéfique, utile, fertile, pleine de profits et sans aucun dommage. », Rapporté par Abu Dawud

²¹ « Ô Seigneur ! Abreuve Tes créatures, hommes et animaux ! Fais se répandre Ta miséricorde et ressuscite cette contrée aride », Rapporté par Abu Dawud

²² Seigneur ! Accorde-nous Ton aide en faisant descendre de la pluie. Ô Seigneur ! Accorde-nous ton aide en faisant descendre la pluie. Ô Seigneur ! Accorde-nous ton aide en faisant descendre la pluie. » Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim

B) Les recommandations en matière de politiques publiques, à très court, moyen et long termes

9. La SMAE doit corriger de manière systématique les injustices financières causées sur la facturation des usagers de l'eau à cause du nombre insuffisant des relevés de compteur annuels. En ne relevant les compteurs d'eau qu'**une ou deux fois par an, l'index est de facto élevé**. Sauf qu'en réalité, il concerne une antériorité de plusieurs mois de sorte que, si le compteur avait été relevé normalement à chaque période, l'index n'aurait jamais été si élevé. Pourtant, la SMAE interprète ces index comme une augmentation ponctuelle de la **consommation réelle** ou comme une **fuite** obligeant les usagers à recourir à un plombier pour être exonéré du paiement d'une **dette fictive**. Or, la conséquence d'un index faussement élevé est sa répercussion directe sur la tarification puisque, le tarif de l'eau est progressif selon différentes tranches exprimées en m³. **Cette injustice est aussi symptomatique de la crise de l'eau à Mayotte**. Elle doit immédiatement cesser.
10. L'État et le Département doivent absolument permettre à la SMAE d'**annuler la part « abonnement » sur la facturation des usagers** durant toute la période de la crise grâce à un **dispositif financier compensatoire exceptionnel** ; C'est une décision forte qui rétablirait à minima le respect du droit fondamental d'accès à l'eau potable dans le contexte actuel. Ce serait une mesure de soutien au pouvoir d'achat des ménages qui doivent davantage déboursier pour l'eau potable en bouteille dans les centres commerciaux.
11. Soutenir l'acquisition de citernes d'eau pour les ablutions et autres équipements de stockage dans les mosquées notamment par l'État et le Conseil départemental ou l'ARS. Cette politique luttera contre **les risques sanitaires** inhérents aux bassins d'eaux stagnantes contaminées (**Birika**) de certaines mosquées.
12. Organiser une campagne de sensibilisation **sur le terrain** à l'échelle du territoire sur les enjeux de la crise de l'eau en partenariat avec l'ensemble des **Maires de Mayotte**, les services de l'État et l'ARS sans oublier les **associations environnementales** ; Celle-ci pourrait prendre la forme d'une journée dédiée avec un message uniforme sur l'importance de l'eau.
13. Promouvoir dès la prochaine rentrée, un programme d'activités éducatives centré sur la préservation de l'eau dans les établissements scolaires dès le plus jeune âge ; cette thématique peut être renforcée dans le cadre de la discipline « Découverte du Monde » notamment en CP et CE1.
14. Tous les bâtiments publics ou recevant du public (*services préfectoraux, rectorat, services départementaux et municipaux, université, lycées, collèges, écoles, hôpitaux, hôtels, restaurants...*) doivent être équipés d'un réseau parallèle alimentée par les eaux pluviales récupérées d'une part ; d'autre part, installer des WC à commande économique et des robinets avec un « mousseur hydro-économe » ou tout autre dispositif semblable ; Au vu de l'**urgence impérieuse**, il est possible de recourir aux dispositions de **la commande publique** pour accélérer et adapter les procédures de travaux.

15. Mettre en place un fond ministériel de soutien aux ménages opérant des travaux de rénovation en matière de plomberie et sanitaire visant à réduire leur consommation d'eau : robinetteries, douches, WC et installations de récupération des eaux pluviales... à l'échelle nationale sans oublier les territoires ultramarins notamment Mayotte.
16. Définir une politique écologique **de restauration et sauvegarde des rivières et cours d'eau** de Mayotte tout en développant des bassins de réserves en proximité immédiate ; ces eaux de proximité pourraient servir à l'agriculture ou à d'autres activités économiques (travaux publics, nettoyage de bâtiments, véhicules...).
17. Les Polices intercommunales doivent **informer, interdire, contrôler et sanctionner** le lavage clandestin du linge, de la vaisselle, des véhicules et les décharges sauvages **dans les rivières** en ce qu'ils constituent des infractions graves au Code de l'environnement.
18. En contrepartie, il faut envisager une alternative pour les familles en grande précarité, n'ayant pas accès à l'eau. À ce titre, pour préserver les rivières, la CSSM devrait financer les intercommunalités pour l'installation de **« laveries sociales »** et à des tarifs accessibles pour les personnes en détresse socio-économique. Les CCAS actuels ou les futures CIAS pourraient jouer un rôle dans la définition des publics bénéficiaires de ce dispositif.
19. Lancer un vaste programme de forage des terres pour **rendre disponible** les eaux pluviales profondes. Il y a de l'eau sous terre à Mayotte !
20. Enfin et quoi qu'elle en coûte, il est primordial de construire cette troisième **RETENUE COLLINAIRE !** Elle ne serait pas de trop...

Notre réussite dans cette « **épreuve de l'eau** » sera témoin de notre capacité à reconnaître humblement la puissance divine pour nous éclairer sur la résolution des différentes problématiques de ce territoire d'Islam dans la République française.

C'est là une manière imminente d'honorer la méthode des Cadis d'antan et de rendre hommage au chapeau du préambule du Traité de cession de Mayotte à la France en 1841 traduit²³ en ces termes : « **Au nom du Dieu Clément et Miséricordieux, c'est en Lui que nous mettons notre confiance** »²⁴.

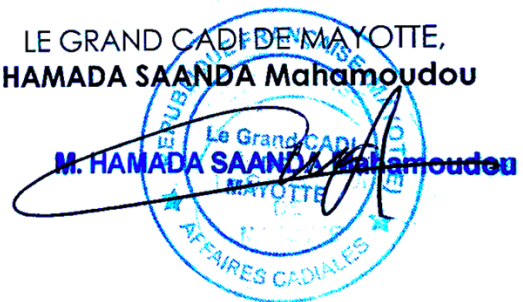
C'est dans cet esprit d'union entre principes de l'Islam et principes Républicains que tout sujet sera résolu de manière efficace et perspicace à Mayotte²⁵ car c'est de l'acceptation de cette fusion qu'est né notre destin commun dont il ne faudrait jamais perdre le fil conducteur.

Puisse Dieu nous compter parmi ses serviteurs repentis et reconnaissants pour ses nombreux bienfaits.

Ô Seigneur ! Accorde-nous tout de suite, sans retard, une pluie bénéfique, utile, fertile, pleine de profits et sans aucun dommage²⁶, Amine.

Que la Paix et les bénédictions de Dieu soient sur vous et sur l'ensemble de la population de Mayotte.

LE GRAND CADIS DE MAYOTTE,
M. HAMADA SAANDA Mahamoudou



Copie(s) aux autorités publiques :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte représentant du gouvernement
Monsieur Gilles CANTAL, Préfet chargé de mission Eau à Mayotte
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil Départemental de Mayotte
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux de Mayotte
Mesdames et Messieurs les Présidents et Conseillers intercommunaux de Mayotte
Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux de Mayotte
Monsieur Olivier BRAHIC, Directeur Général de l'ARS
Madame Françoise FOURNIAL, Directrice de la SMAE
Monsieur Jacques MIKULOVIC, Recteur de l'Académie de Mayotte
Mesdames et Messieurs les parlementaires de Mayotte

²³ ...en sa version française

²⁴ C'est la combinaison du premier verset de la sourate 1- Louverture : « **Bismillahi arrahmani rahim** » avec le verset 89 de la sourate 7-AI- Araf : « *Certes, nous aurions forgé un mensonge contre Allah si nous revenions à votre religion après qu'Allah nous en a sauvés. Il ne nous appartient pas d'y retourner à moins qu'Allah notre Seigneur ne le veuille. Notre Seigneur embrasse toute chose de Sa science. C'est en Allah que nous plaçons notre confiance. O notre Seigneur, tranche par la vérité, entre nous et notre peuple car Tu es le meilleur des juges.* »

²⁵ La loi de 1905 ne s'applique pas à Mayotte

²⁶ Invocation prophétique pour la pluie, rapporté par Abu Dawood selon une narration de Jabir ibn Abdullah. L'Imam Al-Nawawi l'a qualifié d'authentique selon les critères de rigueur de l'Imam Mouslim (cf. supra)

ACTUALITÉ NATIONALE & INTERNATIONALE SUR L'EAU

1- A Mayotte, une crise de l'eau "inédite" en raison du manque de pluies et d'infrastructures

https://www.francetvinfo.fr/france/mayotte/reportage-a-mayotte-une-crise-de-l-eau-inedite-en-raison-du-manque-de-pluies-et-d-infrastructures_5906105.html

2-Le Secrétaire général appelle à placer l'eau au centre de l'agenda politique mondial

<https://press.un.org/fr/2023/sgsm21742.doc.htm>

3-La Conférence de l'ONU sur l'eau s'engage à donner vie à un programme d'action pour l'eau au service de notre avenir commun

<https://press.un.org/fr/2023/envdev2057.doc.htm>

4-Préserver l'eau : un défi urgent mais pas impossible

<https://unric.org/fr/preserver-l-eau-un-defi-urgent-mais-pas-impossible/>

5-Gestion de l'eau : quand la pluie contraint des villes à innover

<https://unric.org/fr/gestion-de-l-eau-quand-la-pluie-contraint-des-villes-a-innover/>

6-Conférence environnement 2023 : l'eau, un bien commun à la dérive ?

<https://www.youtube.com/watch?v=P0Osbd995Pk>

7-Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-action-gestion-resiliente-et-concertee-eau>

<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

8-Les 53 mesures pour l'eau (Dossier de presse)

<https://sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/53-mesures-pour-l-eau>

Téléchargement : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/23017_dp-plan_eau.pdf

9- Comment économiser l'eau en vacances ?

<https://www.lesagencesdeleau.fr/ressources/comment-economiser-leau-en-vacances>

10- Environnement : 10 astuces pour économiser l'eau et réduire sa facture

<https://www.sudouest.fr/economie/conso-distribution/environnement-10-astuces-pour-economiser-l-eau-et-reduire-sa-facture-2935802.php>

11- 9 conseils pour économiser l'eau à la maison

<https://www.ecoconso.be/fr/content/9-conseils-pour-economiser-leau-la-maison>